

## COMPTE RENDU

### CONSEIL SYNDICAL du 27 mars 2026

Etaient présents :                   Sury-aux-Bois : Jacques LEMERCIER (Président) Sylvie PREVOST (titulaire)  
Françoise HEBERT (suppléante) André VEBER (suppléant)  
Châtenoy : Christophe AQUEVILLO (titulaire) Christiane JACQUINOT (titulaire)  
Bérengère JOBET (suppléante) Olivier LEROI (suppléant)  
Combreux : Pierre BREMOND (titulaire)

Etaient absents excusés :       Combreux : Christian GASNIER (titulaire) Philibert de la ROCHEFOUCAULD  
(suppléant)

Le 27 mars 2026 à 18 h 30, les membres du Syndicat, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Jacques LEMERCIER.

A leur arrivée, les participants émargent la feuille de présence qui leur est présentée.

Le Président constate que le quorum est atteint et déclare que le Conseil peut valablement délibérer.

### NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Sylvie PREVOST est nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 06 mars 2026

Le Président donne lecture du compte-rendu du Conseil Syndical du 06 mars 2026.

**Votants : 5    Pour : 3    Contre : 0    Abstention : 2**

### ELECTION DU NOUVEAU CONSEIL SYNDICAL DU SIAEP DU 27 mars 2026

Il est procédé à l'élection du Président et des vice-Présidents.

Sous la présidence de M. André Veber, doyen d'âge, il est procédé à l'élection du Président.

1 candidat se présente : Mr Jacques LEMERCIER, titulaire de Sury-aux-Bois.

Résultat du vote : Mr. Jacques LERMERCIER, titulaire de Sury-aux-Bois : 5 Voix

Mr. Jacques LEMERCIER est déclaré Président du SIAEP et immédiatement installé.

A la demande des conseillers syndicaux, il est procédé à l'élection des 2 vice-présidents.

2 candidats se présentent : Mr. Pierre BREMOND, titulaire de Combreux et Mr. Christophe AQUEVILLO, titulaire de Châtenoy

Messieurs Pierre BREMOND et Christophe AQUEVILLO sont déclarés vice-présidents et immédiatement installés.

Votants : 5    Pour : 4                    Contre : 0    Abstention : 1

### AVANT PROJET TRAVAUX CANALISATIONS CVM

Après un bref rappel des réalisations de la précédente mandature, le Président présente le projet de changement des canalisations à risque CVM pour 2026.

Les tronçons sont présentés au Conseil ainsi que le coup des travaux (1 100 000.00 € H.T) et les délais de réalisation, premier semestre 2026.

Au niveau financier, il est prévu un emprunt de 400 000 €. Un dossier de subvention a été déposé auprès de l'AESN et un autre auprès de la DETR.

Afin de se prévenir contre d'éventuels décalages de trésorerie, le Conseil accepte l'idée d'un recours à un prêt relais de 500 000 € sur 1 an aux conditions de la proposition du Crédit Agricole.

### DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL

#### OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Monsieur le Président expose le projet suivant : Remplacement des canalisations à risque CVM – Tranche 2

Le coût prévisionnel de l'opération en 2026 s'élève à : 1 312 846.99 € T.T.C.

Monsieur le Président informe le conseil syndical que le projet est éligible aux aides de l'Etat et de l'AESN

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré le 27 mars 2026 :

- **Adopte le projet** – Remplacement des canalisations à risque CVM – Tranche 2 **pour un montant de 1 094 039,16 € H.T.**
- **Adopte le plan de financement ci-dessous**

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	H.T.
Travaux + actualisation + diagnostic amiante / HAP	1 044 039	1 252 847	Etat	437 616
Maîtrise d'œuvre Tranches optionnelles n°1 et 2	50 000	60 000	Région	
			Département	
			AESN	437 616
			AUTOFINANCEMENT	218 807
<b>Total</b>	<b>1 094 039</b>	<b>1 312 847</b>	<b>Total</b>	<b>1 094 039</b>

- **sollicite une subvention DETR de 437 616 € auprès de l'Etat, correspondant à 40 % du montant du projet.**
- **charge le Président de toutes les formalités.**

Votants : 5      Pour : 5      Contre : 0      Abstention : 0

### **DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION AESN**

Monsieur le Président expose le projet suivant : Remplacement des canalisations à risque CVM – Tranche 2

Le coût prévisionnel de l'opération en 2026 s'élève à : 1 312 846,99 € T.T.C.

Monsieur le Président informe le conseil syndical que le projet est éligible aux aides de l'Etat et de l'AESN  
Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré le 27 mars 2026 :

- **Adopte le projet** – Remplacement des canalisations à risque CVM – Tranche 2 **pour un montant de 1 094 039,16 € H.T.**
- **Adopte le plan de financement ci-dessous**

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	H.T.
Travaux + actualisation + diagnostic amiante / HAP	1 044 039	1 252 847	DETR	437 616
Maîtrise d'œuvre Tranches optionnelles n°1 et 2	50 000	60 000	AESN	437 616
			Département	
			Autres	
			AUTOFINANCEMENT	218 807
<b>Total</b>	<b>1 094 039</b>	<b>1 312 847</b>	<b>Total</b>	<b>1 094 039</b>

- **sollicite une subvention de 437 616 € auprès de l'AESN, correspondant à 40 % du montant du projet.**
- **charge le Président de toutes les formalités.**

Votants : 5      Pour : 5      Contre : 0      Abstention : 0

## DEMANDE DE SUBVENTION AESN

Monsieur le Président expose le projet suivant : Diagnostic de canalisations à risque de relargage CVM

Le coût prévisionnel de l'opération en 2026 s'élève à : 32 500,80 € T.T.C.

Monsieur le Président informe le conseil syndical que le projet est éligible aux aides de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré le 27 mars 2026 :

- **Adopte le projet** – Diagnostic de canalisations à risque de relargage CVM **pour un montant de 27 084,00 € H.T**
- **Adopte le plan de financement ci-dessous**

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	H.T.
Prélèvements + analyses CVM	12 984	15 581	Etat	
Assistance technique AMD + mise à jour du SIG	14 100	16 920	Région	
			Département	
			AESN	21 667
			AUTOFINANCEMENT	5 417
Total	27 084	32 501	Total	27 084

- sollicite une subvention de 21 667 € auprès de l'AESN, correspondant à 80 % du montant du projet.
- charge le Président de toutes les formalités.

Votants : 5      Pour : 5      Contre : 0      Abstention : 0

### Questions diverses :

Relations avec le Collectif « pour une eau claire et buvable »

Nous avons répondu aux questions posées par le Collectif.

Le Président montre les mails échangés par le Collectif et l'ARS qui confirme au Collectif que la SIAEP est son interlocuteur privilégié.


Le Président informe le Conseil de la prochaine assignation au Tribunal d'Orléans le 9 avril 2026.

Des conseillers demandent à éviter le lundi et le vendredi pour les réunions du Conseil.

Prochaine réunion syndicale le 15 avril 2026 à 18h30

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance clôturée à 20 h 15.

Jacques LEMERCIER  
Président

  
SIAEP  
- CHATENOUY - COMBREUX  
Mairie de SURY AUX BOIS  
45530

Sylvie PREVOST  
Secrétaire

